

## **Nonancourt > Périmètre Délimité des Abords**

Nonancourt est concernée par un Périmètre Délimité des Abords (12/02/2021) ; ce nouveau périmètre a pour enjeu de préserver les abords du centre médiéval (lui-même protégé par un Site Patrimonial Remarquable) qui disposent de nombreux édifices de grande qualité architecturale et de beaux espaces naturels, tant en bord de rivière d'Avre qu'en coteau.

- Les monuments historiques et sites qui couvrent la commune sont les suivantes :
- *Église en totalité (Classée MH 07/04/1975)*
  - *Immeuble 2 place Aristide Briand (Inscrit MH 13/03/1975)*
  - *Débord de protection du Château de Saint-Lubin-des-Joncheret (Eure-et-Loir)*
  - *Site Patrimonial Remarquable : centre médiéval*

**Retrouvez la délimitation sur**

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba\\_patrimoine.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba_patrimoine.map)

